

CDOEA

Commission départementale d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés

Année scolaire 2016-2017

Date : 31 janvier 2017

Mesdames et Messieurs les Principaux,

Veillez trouver ci-après les courriers et les fichiers relatifs à la constitution du dossier CDOEA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés)

Les commissions auront lieu :

- mardi 9 mai 2017 pour le 1er degré*
- mardi 30 mai 2017 pour le 2nd degré"*

SIGNE
L'INENA-ASH
Mireille BELLAIS

Gap, le 23 janvier 2017

L'inspectrice de l'éducation nationale adjointe au
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Hautes-Alpes

à

- Mesdames et Messieurs
- Les chefs d'établissement
 - Les directeurs de CIO
 - Les conseillers d'orientation psychologues et
assistantes sociales
 - les directeurs des établissements privés

Service
IENA ASH

Dossier suivi par
Mireille BELLAIS
Téléphone
04 92 56 57 05
Fax
04 92 51 67 32
Mél.
ce.ien.a-ais
@ac-aix-marseille.fr

**Objet : Rentrée 2017 - Orientation des élèves de collèges vers les enseignements
généraux et professionnels adaptés (SEGPA – EREA).**

Réf. : Arrêté du 07/12/2005 – BO n° 1 du 05/01/2006
Circulaire n° 2015-176 du 28/10/2015 sur les sections d'enseignement général et
professionnel adapté
Décret n° 2015-372 du 31/03/2015 paru au J.O. du 02/04/2015 relatif au socle
commun de connaissances, de compétences et de culture

12 avenue Maréchal Foch
BP 1001
05010 Gap cedex

L'orientation et l'affectation vers les sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA) dans le second degré relèvent de la compétence du directeur académique après avis d'une commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) et réponse des parents ou des représentants légaux.

Conformément à l'article D.351-7 du décret n° 2014-1485 du 11/12/2014, les élèves en situation de handicap sont affectés par le directeur académique après décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vers les enseignements adaptés.

A- Les élèves bénéficiant d'une pré-orientation

Pour les élèves ayant bénéficié d'une pré-orientation en 6^{ème} SEGPA, la première année de collège a permis la mise en place de parcours de scolarisation ayant pour objectif de favoriser la progression des élèves dans les enseignements.

La classe de sixième a pour objectif de permettre à l'élève de réussir son insertion au collège, de s'approprier ou de se réapproprier des savoirs.

Elle permet également de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année en classe de sixième SEGPA avec une nouvelle étude du dossier.

Les élèves de sixième, dont les difficultés persistent malgré l'appui fourni par l'enseignement adapté sont orientés en 5^{ème} SEGPA, avec l'accord des responsables légaux, par une décision de la CDOEASD.

Les élèves ne faisant pas l'objet d'une confirmation d'orientation en SEGPA sont scolarisés en classe de 5^{ème} ordinaire dans leur collège de secteur.

Le document n° 5-3 « suivi des élèves pré-orientés » dûment renseigné et signé est à transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, à destination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés, pour le 31 mars 2017. Il sera complété par les travaux et les bulletins scolaires de l'élève.

Ces dossiers seront étudiés en séance plénière.

B- Les élèves ne bénéficiant pas d'une pré-orientation

L'orientation vers une SEGPA d'un élève déjà scolarisé en collège doit être envisagée lorsque les difficultés rencontrées par l'élève demeurent telles qu'elles ne peuvent être résolues par les autres dispositifs d'aide et de soutien.

Avant le conseil de classe de 6^{ème} du deuxième trimestre, les parents sont informés par le professeur principal de l'éventualité d'une orientation vers les enseignements adaptés du second degré ainsi que des objectifs et du déroulement de ces enseignements.

Un bilan psychologique, étayé explicitement par des évaluations psychométriques, est établi par le conseiller d'orientation psychologue afin d'éclairer la proposition d'orientation.

Si l'équipe éducative décide de proposer cette orientation vers les enseignements adaptés, les parents sont reçus, pour en être informés, par le professeur principal.

Le chef d'établissement, après avoir recueilli l'avis des parents, transmet les éléments du dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, à destination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés :

- Doc 1 : AVIS de la FAMILLE
- Doc 2-2 : FICHE SCOLAIRE 2nd degré
- Doc 3 : COMPTE-RENDU D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE (sous pli confidentiel)
- Doc 4 : BILAN SOCIAL
- Doc 5-2 : AVIS du CONSEIL de CLASSE (+ livret)

Une demande d'orientation de 5^{ème} ordinaire vers une 4^{ème} EGPA doit rester exceptionnelle.

En cas de demande d'internat, la fiche de saisine du service social sera complétée et transmise à l'assistant(e) de service social scolaire du collège de rattachement ou, à défaut, à l'assistant(e) de service social du secteur du domicile de l'élève.

Le rapport d'enquête rédigé par l'assistant(e) de service social sera envoyé directement sous pli confidentiel au service social en faveur des élèves de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

C- Le rôle de la CDOEASD

La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) émet un avis sur l'opportunité d'une orientation vers une section d'enseignement général et professionnel adapté au vu des éléments qui lui sont présentés.

La commission formule également une proposition d'affectation dans une section d'enseignement adapté.

L'orientation et l'affectation sont prononcées par le directeur académique.

Pour ce faire, la commission examine les dossiers des élèves pré-orientés en EGPA ainsi que ceux des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers les enseignements adaptés a été faite par l'établissement de 2nd degré, ou par des parents ou représentants légaux.

Elle émet un avis sur ces propositions et le communique au directeur académique.

D- Calendrier de travail

Pour les élèves ne bénéficiant pas d'une pré-orientation, le dossier complet de demande d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés doit être transmis à la direction des services départementaux :

Au plus tard le vendredi 31 mars 2017

Le dossier est un support de travail essentiel pour la CDOEASD.

Il doit être rempli dans son intégralité avec précision, rigueur, dans l'idée que chaque pièce est une aide à la décision.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ARRIVÉ HORS DELAI NE POURRA PAS ÊTRE ÉTUDIÉ PAR LA COMMISSION. IL SERA RETOURNÉ A L'ECOLE OU A L'ÉTABLISSEMENT.

La CDOEASD plénière se réunira le mardi 30 mai 2017.

Les affectations en SEGPA et en EREA relèvent d'une décision du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Elles se dérouleront à partir de la mi-juin 2017.

Si le nombre de décisions d'orientation excède les possibilités d'accueil et nécessite d'établir une liste supplémentaire, l'ordre de priorité dans l'affectation sera défini.

Pour toute information complémentaire :

Contact : Karim GHELAB, coordonnateur de la CDOEASD au 04 92 56 57 51

mél. : avs-segpa05@ac-aix-marseille.fr

SIGNÉ

Mireille BELLAIS

CALENDRIER ET PROCEDURES – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Les commissions départementales d'orientation vers les enseignements généraux et adaptés se dérouleront à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes :

- le **mardi 9 mai 2017 à 8h30**, pour le 1^{er} degré
- le **mardi 30 mai 2017 à 8h30** pour le 2nd degré

Constitution du dossier	
Premier Degré	Second Degré
<ul style="list-style-type: none"> • Document n° 1 : AVIS DE LA FAMILLE • Document n° 2-1 : FICHE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE • Document n° 2-1 bis : BANQUE OUTILS D'AIDE à L'ORIENTATION DES ELEVES EN 6^{EME} SEGPA • Document n° 3 : COMPTE-RENDU D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE (à mettre sous pli cacheté) • Document n° 4 : BILAN SOCIAL établi par une assistante sociale de secteur (à mettre sous pli cacheté) uniquement en cas de demande d'internat • Document n° 5-1 : AVIS DE L' IEN DE LA CIRCONSCRIPTION • Livret personnel de compétences, travaux et évaluations de l'élève 	<p>Pour les élèves bénéficiant d'une pré-orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document n° 5-3 : Suivi des élèves pré-orientés • Livret personnel de compétences, travaux et évaluations de l'élève, bulletins des deux trimestres de l'année en cours <p>Pour les élèves ne bénéficiant pas d'une pré-orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document n° 1 : AVIS DE LA FAMILLE • Document n° 2-2 : FICHE SCOLAIRE 2ND DEGRE • Document n° 3 : COMPTE-RENDU D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE (à mettre sous pli cacheté) • Document n° 4 : BILAN SOCIAL (à mettre sous pli cacheté) uniquement si orientation EREA envisagée • Document n° 5-2 : AVIS DU CONSEIL DE CLASSE • Livret personnel de compétences, travaux et évaluations de l'élève, bulletins des deux trimestres de l'année en cours
Procédures et délais à respecter	
Premier Degré	Second Degré
<p>Les parents sont informés de la demande d'orientation formulée par l'équipe enseignante et de la manière dont va être constitué le dossier (bilan psychologique, bilan social, bilan scolaire). Ils sont invités à donner leur avis (document n° 1). Ce document est à envoyer à la CDOEA le plus tôt possible. Si besoin, le bilan social est demandé au service social de l'EN par la coordinatrice CDOEA quand elle reçoit le document n°1.</p> <p>Avec l'accord des parents, un bilan psychologique doit être effectué par les psychologues scolaires de secteur (document n° 3).</p>	
<p>Le dossier complet (Documents 2 à 5) sera transmis à l'IEN de circonscription pour le 20 mars 2017, dernier délai</p>	<p>Les co-psy veillent à effectuer le bilan psychologique (document n°3). Le conseil de classe se réunit lors du second trimestre et complète le document n° 5-2.</p>
<p>L'IEN transmet le dossier complet à la CDOEA pour le 27 mars 2017</p>	<p>Pour les élèves bénéficiant d'une pré-orientation : le document 5-3 complété par les travaux et bulletins scolaires seront transmis au plus tard le 31 mars 2017 dernier délai, à la CDOEA</p> <p>Pour les élèves ne bénéficiant pas d'une pré-orientation : l'ensemble des pièces du dossier sera transmis à la CDOEA pour le 31 mars 2017, dernier délai</p>
<p>Les parents doivent être informés qu'en cas d'avis négatif de la CDOEA sur l'orientation proposée par l'école vers les EGPA, ou du refus de leur part d'une telle orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées ; seront alors envisagés, soit le maintien en CM2, soit le passage en 6^{ème}.</p>	

Document n° 1

Demande d'orientation vers les Enseignements Adaptés SEGPA – EREA

CDOEA

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch
BP 1001 - 05010 Gap cedex

Coordonnateur : Karim GHELAB
Tél. : 04 92 56 57 51

<u>Elève</u>	<u>Etablissement scolaire</u>
NOM Prénom :
Date de naissance :
Lieu de résidence :	Classe :
.....
.....

<u>Représentants légaux</u>	
<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autre :
NOM Prénom :	NOM Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. :	Tél. :

Autorité parentale détenue par :

père et mère conjointement mère père autre :

Entretien avec la famille en date du :

Demande rédigée par :	
NOM Prénom :	
Fonction :	
Etablissement, service :	
Téléphone :	A.....le.....
	Signature

Avis des parents ou des représentants légaux :	
<input type="checkbox"/> Favorable à la demande d'orientation proposée par l'équipe pédagogique	
<input type="checkbox"/> Défavorable à la demande d'orientation proposée par l'équipe pédagogique	
<i>En cas d'avis négatif de la commission sur l'orientation proposée par l'école vers les enseignements adaptés, ou de refus de la part des parents d'une telle orientation, les procédures ordinaires de passage prévues pour les élèves sont appliquées.</i>	
Date :	Signature des parents :

Document n° 2-2

CDOEA

Direction des services départementaux de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch - BP 1001 - 05010 Gap cedex
tél. : 04 92 56 57 57

Coordonnateur : Karim GHELAB

**FICHE SCOLAIRE 2nd DEGRE
A renvoyer avant le 31 mars 2017**

Nom et prénom :	Fiche rédigée par :
Né(e) le :	En qualité de :
Classe :	Etablissement :

Cursus scolaire

	CLASSE	ETABLISSEMENT	AIDES ET SOUTIENS APPORTES*
2008/2009			
2009/2010			
2010/2011			
2011/2012			
2012/2013			
2013/2014			

* Aide personnalisée, PPRE, RASED, stage de remise à niveau, aménagement d'emploi du temps, services de soins (orthophonie,...)

**Actions de prévention,
d'aide et de soutien et allongement des cycles**

Ce qui a été mis en place pour l'année en cours :

Joindre en annexe les documents associés à ces dispositifs

- PPRE PAI
- dispositif d'aide et de soutien :
- stage de remise à niveau :
- autre dispositif :

Résultats de ces actions :

.....

Le maintien a-t-il été retenu comme un moyen d'aide ? OUI NON

Si non, justification :

.....

.....

Orientation vers les EGPA déjà proposée OUI NON

Si OUI, refus de la famille OUI NON refus de la CDOEASD OUI NON

Fréquentation scolaire (problèmes éventuels, motifs d'absence)

.....

.....

BILAN DES ACQUIS AU REGARD DU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES

Joindre en annexe tous les documents qui éclairent ce bilan : travaux d'élèves (photocopies), bilans, évaluations, livret scolaire, bulletins de notes,....

A- MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

DIRE	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
S'exprime clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié							
Participe en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication							
Dit de mémoire quelques textes en prose ou poèmes courts							

LIRE	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Lit seul, à haute voix, un texte comprenant des mots connus et inconnus							
Lit seul et comprend un énoncé, une consigne simple							
Dégage le thème d'un paragraphe ou d'un texte court							
Lit silencieusement un texte et manifeste sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions							

ECRIRE ETUDE DE LA LANGUE	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Copie un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée							
Utilise ses connaissances pour mieux écrire un texte court							
Ecrit de manière autonome un texte de cinq à dix lignes							
Ecrit en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres							
Ecrit sans erreur des mots mémorisés							
Orthographie correctement des formes conjuguées, respecte l'accord entre le sujet et le verbe et les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal							

B- PRINCIPAUX ELEMENTS DE MATHEMATIQUES

NOMBRES ET CALCUL	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Ecrit, nomme, compare, range les nombres entiers naturels inférieurs à 1000							
Calcule : addition, soustraction, multiplication							
Divise par 2 et 5 dans le cas où le quotient est entier							
Résout des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et des multiplications simples							

GEOMETRIE	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Reconnaît, nomme et décrit des figures planes et solides usuels							
Utilise la règle et l'équerre pour tracer avec soin et précision un carré, un rectangle, un triangle rectangle							
Repère des cases, des nœuds d'un quadrillage							

C- COMPETENCES 6 ET 7

COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES (Palier 1)	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Respecte les autres et les règles de la vie collective							
Pratique un jeu ou un sport collectif en respectant les règles							
Applique les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes de l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe							

L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE (Palier 2)	parfois		souvent		toujours		Commentaires
	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide	sans aide	
Respecte des consignes simples, en autonomie							
Est persévérant dans toutes les activités							
Soutient une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc...)							
S'implique dans un projet individuel ou collectif							

D- EVALUATIONS

Evaluations nationales Classe de Année de passation :		Français	Mathématiques
	Résultats de l'élève		
	Résultats de la classe		

E- COMPORTEMENT DANS L'ETABLISSEMENT

Vis-à-vis de ses camarades :

Vis-à-vis des enseignants :

Vis-à-vis des autres adultes :

Note de vie scolaire et remarques :

EVOLUTION DE L'ELEVE AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES

RELATIONS AVEC LES FAMILLES

1- Veuillez indiquer en quelques lignes l'essentiel de l'entretien que vous avez eu avec les parents, au cours duquel vous les avez informés du projet d'orientation. *Joindre le compte-rendu du conseil des maîtres, ou de l'équipe éducative consacré à l'élève*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Au plan général, quelle est l'attitude des parents vis-à-vis de la scolarité de leur enfant ?

.....
.....
.....
.....

Avis du directeur ou du chef d'établissement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A.....le.....

L'enseignant

Le Directeur ou le Chef d'Etablissement

Cachet de l'établissement

Compte-rendu d'examen psychologique
(Confidentiel, à mettre sous pli cacheté afin qu'il soit uniquement lu
par une personne habilitée à le faire durant la commission)

CDOEA

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch
BP 1001 - 05010 Gap cedex

Coordonnateur : Karim GHELAB
Tél. : 04 92 56 57 51

Nom et prénom de l'enfant : Feuillelet rédigé par :

Né(e) le :

à : Sexe : Qualité :

Etablissement : Date :

Classe :

1 – Examens psychologiques et entretiens :

I-A RAPPEL DES EXAMENS PSYCHOLOGIQUES ANTERIEURS

NATURE DES EXAMENS	DATE	RESULTATS

I-B EXAMENS PSYCHOLOGIQUES ET ENTRETIENS RECENTS

NATURE DES EXAMENS	DATE	RESULTATS

2 - La demande :

3- Situation personnelle de l'élève :

4 - Comportement observé lors de l'examen :

5 - Analyse des résultats :

6 - Projet éventuel de l'élève et point de vue de la famille :

7 - Conclusion :

Date

Document n° 4 Compte-rendu d'entretien social

(lorsqu'un internat est envisagé pour répondre à un besoin éducatif spécifique)
(Confidentiel, à mettre sous pli cacheté afin qu'il soit **uniquement lu par une personne habilitée**
à le faire durant la commission)

CDOEA

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch BP 1001 - 05010 Gap cedex

Coordonnateur : Karim GHELAB
tél. : 04 92 56 57 51

Date :

L'ENFANT / L'ADOLESCENT

État civil

NOM : Prénom : sexe :
Né(e) le : à Nationalité :

Scolarité

Établissement scolaire :

Lieu de vie

avec Père/Mère conjointement avec père seul avec mère seule
en famille recomposée avec le père en famille recomposée avec la mère
en foyer en famille d'accueil autre (préciser)
observations :

LES PARENTS

Situation Familiale

Mariage séparation divorce autre (préciser)

PERE

NOM Prénom :
Né le :

Adresse :
Tél. :
Profession :

MERE

NOM Prénom :
Née le :

Adresse :
Tél. :
Profession :

BEAU-PERE

NOM Prénom :
Né le :

Adresse :
Tél. :
Profession :

BELLE-MERE

NOM Prénom :
Née le :

Adresse :
Tél. :
Profession :

FAMILLE D'ACCUEIL / FOYER

NOM Prénom :

Adresse :

Tél. ::

REFERENT ASE

NOM Prénom :

Adresse :

Tél. :

Autorité parentale détenue par :

Père/Mère conjointement Père seul Mère seule Autre (préciser)

FRATRIE (toute la fratrie et situer l'enfant intéressé à sa place)

NOM	Prénom	Date de naissance	scolarité/profession Ecole/classe y compris les hors foyers

L'ENFANT / L'ADOLESCENT ET SA FAMILLE

Réponses déjà apportées aux difficultés					
	CMPP	CMPI	Orthophonie	Kinésithérapie	autre (préciser)
en cours depuis le					
terminée depuis le					
en attente depuis le					

Interventions éducatives	
Intervention administrative	Intervention judiciaire
en cours depuis le : terminée depuis le :	en cours depuis le : terminée depuis le :
Intervenant	
Service : Nom : Fonction :	Service : Nom : Fonction :
Signalement administratif	Signalement judiciaire
en cours (date) :	en cours (date) :

Entretien du :
Personnes rencontrées :

Éléments importants de l'histoire familiale sur le plan psychosocial, (adoption, hospitalisation, placement, comportement, socialisation, scolarité etc...), éléments pouvant avoir une incidence sur l'orientation (environnement familial, travail des parents, garde des enfants, organisation de vie, isolement, moyens de transport, etc...).

Père – Mère

Parole du jeune :
- vécu scolaire

- insertion sociale

***Avis / Positionnement du(des) responsable(s) légaux de l'enfant
(l'avis des 2 parents doit être impérativement recueilli)***

(Perception des difficultés, demande d'orientation, acceptation de l'orientation, connaissance de la structure envisagée, demande d'internat, souhaits particuliers...)

En cas d'opposition de la famille au projet quels sont ses arguments et éventuellement ses propositions :

.....

.....

.....

<u>Signature des parents ou du responsable légal</u>	Père	Mère	Responsable légal

<u>Coordonnées du travailleur social</u>	Nom :	Fonction :
	Adresse :	tél :
	Le	Signature

Document n° 5-2 AVIS du conseil de classe

CDOEA

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch - BP 1001 - 05010 Gap cedex
Tél. : 04 92 56 57 51

Coordonnateur : Karim GHELAB

NOM Prénom de l'élève :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....
CLASSE :ETABLISSEMENT :

Sont présents :
.....
.....
.....
.....

Difficultés présentées par l'élève,

- sur le plan méthodologique :

- sur le plan des comportemental :

Compétences acquises et domaines de réussite :

Dispositifs d'aide actuels :

Apports attendus d'une orientation en EGPA dans le parcours scolaire de l'élève :

Date :

Rédigé paren qualité de

Signature et cachet établissement

Document n° 5-3

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION
VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
DU SECOND DEGRE – 2017**

SUIVI DES ELEVES PRE-ORIENTES

A renvoyer avant le 31 mars 2017

COLLEGE

RENSEIGNEMENTS ELEVES

NOM : Prénom :

Né(e) le : à : SEXE :

Elève pré-orienté le :

Adresse des parents :

Téléphone :

PROPOSITION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Confirmation orientation EGPA

Classe de 5^{ème} du collège de secteur

Date :

Signature :

AVIS DES REPRESENTANTS LEGAUX

Accord

Opposition

Date :

Signature :